

Zeitschrift: Le messenger suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France

Herausgeber: Le messenger suisse de France

Band: 10 (1964)

Heft: 4

Rubrik: Chronique de nos lecteurs-rédacteurs

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Chronique de nos lecteurs-rédacteurs

OÙ ALLONS-NOUS ?

Il m'est arrivé récemment de trouver difficilement le sommeil. Pour y parvenir, quoi de plus indiqué qu'un peu de lecture facile et apaisante ? J'avais à portée de la main quelques numéros du « *Messenger Suisse de France* » et pris au hasard celui d'octobre dernier. Un autre hasard a voulu que j'ouvre cette publication à la page où est relatée la déclaration faite au 41^e Congrès des Suisses de l'Étranger, à Saint-Moritz, par un compatriote agriculteur dans le Lot-et-Garonne. J'avoue que cette profession de foi passionnée et revendicative ne m'a pas procuré l'apaisement recherché.

J'ai, en effet, appris avec stupeur que nous, Suisses de France — j'ai lu par ailleurs que nous sommes quelque 130.000 — ne sommes pas des Suisses à part entière, mais que nous voulons maintenant l'être à tout prix, car nous sommes « ardents et impatientes ». Dans cet esprit, dit l'orateur : « Les Suisses de l'étranger » (il ne s'agit donc pas seulement de ceux de France) refusent par avance toutes dispositions juridiques ou politiques qui leur seraient octroyées — et de poursuivre — ils entendent désormais être eux-mêmes les initiateurs et les artisans des décisions qui concernent leur sort. La conclusion enfin ! « Il nous faut créer dans chacun des pays où se trouve une colonie suisse, une association législative reconnue et par les membres de la colonie et par l'autorité fédérale. Ces associations éliront alors des représentants qui iront siéger à Berne dans les deux chambres fédérales. »

Ma lecture s'est arrêtée là et j'ai sombré dans un affreux cauchemar. « Ardents et impatientes, nous entendons, nous exigeons... », ces mots me battaient les tempes et je me vis tout à coup embringué dans une foule d'au moins cent mille manifestants précédés de tracteurs, charettes et autres véhicules « utilitaires » en marche sur le Palais fédéral.

La sonnerie du réveil-matin me tira heureusement de ma pénible situation !

Et je me mis à réfléchir :

L'orateur ardent de Saint-Moritz était, je le sais, désigné par les Présidents des Sociétés Suisses de France, réunis en congrès à Bordeaux. — Que cela fait important ! — Mais ses mandants connaissaient-ils le texte de son discours ? L'approuvaient-ils sinon à l'unanimité, du moins à une forte majorité ? De plus, pouvait-il se prétendre le porte-parole des 130.000 compatriotes résidant en France ? Certainement pas !

Je crois en effet ne pas me tromper en affirmant que les membres actifs des Sociétés Suisses en France, ne représentent qu'une minorité infime, par rapport à l'effectif de la Colonie. Guère plus de 5 à 6 %, à mon avis.

En effet, le « *Messenger Suisse de France* » tire à environ 2.500 exemplaires. Il est donc prouvé que 127.500 compatriotes l'ignorent. Pour quelles raisons ? Il est avant tout l'organe des Sociétés Suisses. Il relate leurs manifestations et donne aussi de temps à autre, des communiqués fort intéressants émanant de notre Ambassade. A ce titre, il mériterait un plus fort tirage.

Quant aux sociétés, que constatons-nous ?

Je ne me hasarde pas à traiter de ce problème en ce qui concerne la province, bien que je ne le crois guère différent de celui qui est propre à Paris. Ici, en tous les cas, nous voyons une floraison extraordinaire de sociétés, groupes et groupuscules suisses.

Les uns professent un penchant pour le chant en chœur d'hommes, d'autres en chœur mixte. Il y a encore une chorale de jeunes catholiques (à quand les protestants ?). Viennent des gymnastes, des sportifs tout court, des tireurs. Puis nous trouvons des Suisses Romands, des Tessinois. A cela, s'ajoutent quelques anciens élèves du Polytechni-

cum de Zurich, des Lausannois, de vieux Zofingiens, des techniciens, des scouts et même quelques amateurs de bonne chère qui ont pour habitude de se retrouver le mercredi à l'heure du déjeuner. A la vôtre ! Quel cocktail ! Et chacune de ces sociétés et de ces groupes possède un comité, président en tête, et... quelques membres.

La situation est donc claire.

D'un côté, une Colonie importante, mais sans cohésion.

De l'autre, un « assortiment » de petites Sociétés, dont les effectifs, déjà faibles, ne cessent de s'effriter.

On entend souvent parler de vieillissement.

Il existe bel et bien au sein de nos sociétés, où il se manifeste à tel point, qu'aucun orateur, serait-il mandaté par l'ensemble des Présidents, ne peut actuellement s'exprimer **au nom de la Colonie**. Il ne peut être le porte-parole que d'une très faible minorité.

Je suis moi-même un ancien cultivateur du Lot-et-Garonne, ce qui m'autorise, à ce titre aussi, à rappeler à mon jeune « confrère » le vieil adage issu de la sagesse paysanne, à savoir, qu'il ne faut jamais mettre la charrue devant les bœufs.

Je pense qu'il ressort nettement de ce qui précède, qu'il y a lieu de faire une distinction précise entre la Colonie d'une part, et les Sociétés suisses, d'autre part.

Un problème est ainsi posé :

Voulons-nous rester sur le « **statu quo** » ?

ou conviendrait-il de faire un effort pour ouvrir très largement à tous nos compatriotes les portes de ce que j'appellerais tout simplement « La Société Suisse », en lieu et place des multiples sociétés existantes ?

Il y a là matière à réflexion pour chacun de nous.

G. BICHSEL,
1, rue de Cuvray, Montgeron
(S.-et-O.)